

DDP QUESTIONS ET RÉPONSES

Fichier: W8484-20-9708

Initiative: SERVICES D'HÉBERGEMENT AUX PAYS-BAS

DDP Publié: 13 février 2020 à 8 h.

DDP Fermé: 26 février 2020 à 11 h.

Numéro	Les questions/ Réponses / Modifications	Date de réception / réponses
Question 1:	En ce qui a trait à la distance de 50 km, est-ce un rayon ou une distance de conduite?	2020-02-18
Réponse 1:	Distance de conduite selon Google Maps (www.google.ca/maps), précisément de 52°07'35.1"N 5°45'23.9"E ou de 52.126427, 5.756630.	2020-02-18
Question 2:	Veuillez confirmer si l'accès au Wi Fi doit être fourni gratuitement.	2020-02-18
Réponse 2:	Conformément aux exigences techniques pour les chambres et les salles de réunion, l'accès au Wi-Fi doit être compris.	2020-02-18
Question 3:	Les parcs de maisons mobiles ou les centres de villégiature sont-ils acceptables?	2020-02-18
Réponse 3:	Non.	2020-02-18
Question 4:	Les chambres d'hôtel s'ouvrant sur l'extérieur sont-elles acceptables, ou doivent elles avoir un accès par l'intérieur (hôtel ou motel, essentiellement)?	2020-02-18
Réponse 4:	Oui, les chambres s'ouvrant sur l'extérieur sont acceptables.	2020-02-18

Numéro	Les questions/ Réponses / Modifications	Date de réception / réponses
Question 5:	Veuillez confirmer si les salles de réunion et l'espace d'entreposage doivent se trouver à l'hôtel ou l'endroit d'hébergement.	2020-02-18
Réponse 5:	Oui. Les deux salles de réunion et l'espace d'entreposage doivent se trouver dans le même immeuble.	2020-02-18
Question 6:	Quelles sont les conditions de paiement?	2020-02-19
Réponse 6:	Les conditions de paiement sont de 30 jours après réception des services.	2020-02-20
Question 7:	Existe-t-il des documents obligatoires que nous devons envoyer par courrier électronique pour participer à la procédure d'appel d'offres (certificats, licences, documents d'incorporation)?	2020-02-19
Réponse 7:	Les soumissionnaires devraient remplir les tableaux de prix fournis dans la partie 3 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, section II, soumission financière.	2020-02-20
Question 8:	En ce qui concerne la question 1, pouvez-vous confirmer qu'il s'agit d'une distance de conduite de 50 km et non d'un rayon?	2020-02-19
Réponse 8:	<p>Désolé pour la confusion La distance de conduite de 50 km n'est pas correcte, elle doit être dans un rayon de 50 km de Google Maps (www.google.ca/maps), à partir de 52 ° 07'35.1 "N 5 ° 45'23.9" E ou 52.126427, 5.756630.</p> <p>Veuillez ignorer la réponse donnée à la question 1.</p>	2020-02-20
Question 9:	Le Canada considère-t-il qu'une distance de 53 km de rayon est acceptable?	2020-02-20

Numéro	Les questions/ Réponses / Modifications	Date de réception / réponses
Réponse 9:	Non, les logements proposés doivent se trouver dans un rayon de 50 km du lieu sur Google Maps (www.google.ca/maps), spécifiquement 52°07'35.1"N 5°45'23.9"E ou 52.126427, 5.756630.	2020-02-21
Question 10 :	En outre, étant donné le passage de la distance en voiture à la distance en rayon - le client envisagerait-il une prolongation de deux jours?	2020-02-20
Réponse 10:	Oui, le Canada est disposé à prolonger de deux jours la clôture de l'offre compte tenu de la confusion concernant la distance et le rayon de conduite.	2020-02-21
Modification 1	<p>La DDP W8484-19-9385 est modifiée comme suit :</p> <p>SUPPRIMER La sollicitation se termine à : 11:00 h (HNE) le 24 février 2020</p> <p>INSÉRER La sollicitation se termine à : 11:00 h (HNE) le 26 février 2020</p> <p>La date de clôture de l'appel d'offres est reportée au 26 février 2020 à 11:00 h (HNE)</p>	20-02-21